

MOTION

Lors du Conseil d'Ecole du 1^{er} mars, nous, parents d'élèves, avons pu constater :

- un nombre d'enfants à besoins spécifiques en augmentation dans les classes.
- une adaptation individuelle nécessaire, prenant de plus en plus de place dans le travail des enseignants et dans la vie de la classe.

(Ce qui nous amène à nous demander si ce n'est pas au détriment des autres enfants).

- **les absences simultanées** du médecin scolaire et de la psychologue scolaire sur une très grande partie de l'année **non remplacées**.

-La lourdeur et la complexité des dossiers MDPH à remplir, lorsque l'on a un enfant en situation de handicap) pour demander des aides et la longue attente pour avoir une réponse

De ce fait, nous nous interrogeons sur la « Loi pour une Ecole de la Confiance » que nous avons lue dans le détail cette semaine

et nous souhaitons donner notre avis sur les conditions de bonne intégration des enfants à besoins spécifiques ou handicapés. **Bien évidemment nous sommes pour l'inclusion.**

Nous avons des idéaux et sommes très impliqués dans la scolarité de nos enfants.

Certains d'entre nous sont en contact direct avec les enfants en grandes difficultés scolaires ou souffrants d'un handicap :

- **dans notre métier** (assistante sociale, professeurs, soignants en psychiatrie, Directrice Adjointe d'établissement social et médico-social, syndiqués).
- **mais également dans notre vie**, car concernés par le handicap de nos propres enfants ou des amis de nos enfants.

et donc directement confrontés à cette nouvelle loi qui prévoit 80% d'enfants en situation de handicap accueillis dans les classes en 2023.